

District 140 des transports

Message du président – Le 24 octobre 2017

L'ordonnance provisoire du CCRI somme Garda de réintégrer les sympathisants syndicaux congédiés durant la campagne de syndicalisation de l'AIMTA dans leurs fonctions

L'AIM ne tolérera aucune attaque contre les droits de nos membres!

Je me sens obligé de vous parler des gestes méprisables posés par la société Garda Security Screening Inc. parce que nos membres doivent en être informés.

En septembre, l'Association internationale des machinistes (AIM) a approuvé une campagne de syndicalisation visant à syndicaliser les superviseurs de la sécurité aéroportuaire (les gestionnaires des points de contrôle [GPC]) de Garda aux aéroports de Toronto et a déposé une demande d'accréditation syndicale. Cette campagne a été approuvée à la suite de décisions prises par le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI), qui reconnaissaient déjà des groupes d'employés semblables comme étant convenables à faire l'objet de syndicalisation au cours de campagnes précédentes qui ont été tenues aux aéroports de Vancouver et de Winnipeg.

Ce qui a suivi ont été des mesures prises par Garda qui, selon nous, ne peuvent être reconnues que comme des représailles contre cette campagne et comme une tentative de nier les droits de syndicalisation de ces travailleurs. Garda a congédié trois GPC qui sympathisent avec le syndicat et a congédié notre confrère Barry Barnett, président général de la section de district 140 de l'AIM, en raison de son travail visant à aider ces travailleurs à faire valoir leurs droits de se joindre à un syndicat.

Garda est allée encore plus loin. Elle a informé les membres de son personnel de direction qu'ils ne devaient participer à aucune activité syndicale avec notre confrère Barry Barnett et a prévenu nos représentants syndicaux élus de le remplacer dans ses fonctions. Dans toutes mes années en tant que syndicaliste, je n'ai jamais vu une attaque aussi flagrante contre un représentant syndical.

Congédier des employés pour avoir participé à une campagne syndicale est une infraction directe au *Code canadien du travail*. ***Cela ne sera tout simplement pas toléré par notre organisation!*** L'AIM a déposé une plainte de pratiques déloyales de travail auprès du CCRI contre Garda Security Screening en citant plusieurs infractions au Code du travail.

L'AIM a informé Garda qu'elle perçoit ses mesures à l'endroit de notre confrère Barnett comme de graves infractions au Code du travail dans la mesure où la société tente de donner des directives à un représentant syndical dans l'exécution des fonctions légitimes qui lui ont été confiées. L'AIM a comme position claire et sans équivoque qu'un employeur n'a pas le droit de

donner des directives à un représentant syndical et que ses gestes constituent une ingérence directe dans l'administration et la formation d'un syndicat, contraire au Code du travail.

Garda a lancé un défi à notre confrère Barnett et à ce syndicat. Ses dirigeants l'ont congédié pour avoir fait le travail que nous lui avons confié. Ils n'ont pas d'affaire à lui dire ce qu'il peut et ne peut pas faire, c'est notre travail! Ils n'ont pas le droit de lui infliger une sanction pour s'être occupé d'affaires syndicales.

Dans ce pays, les employeurs n'ont pas le droit de choisir avec quel représentant syndical ils veulent traiter, ni de refuser de traiter avec le représentant syndical élu.

Nous avons tenu tête à cet intimidateur et je suis heureux de vous faire savoir que nous lui avons ensanglanté le nez au premier round!

Le CCRI a examiné les témoignages des deux camps et a rendu une ordonnance provisoire à Garda la sommant :

- De réintégrer notre confrère Barry Barnett, de même que les trois GPC sympathisants syndicaux congédiés;
- D'annuler le mémo donnant la directive aux employés de ne pas traiter avec notre confrère Barnett;
- D'afficher un avis sur les lieux de travail informant les employés GPC qu'ils ont le droit de se joindre à un syndicat.

Donc, la prochaine fois que quelqu'un vous demandera ce que fait son syndicat pour lui, vous lui raconterez cette histoire, vous lui direz à quel point nous nous sommes battus pour obtenir le droit des travailleurs de se joindre à notre syndicat, vous lui direz que l'AIM ne se laissera pas intimider. Il y a une raison pour laquelle nous sommes le plus grand syndicat des agents de contrôle de la sécurité aéroportuaire au pays et cette décision le prouve!

Fred Hospes

Président-directeur général

District des transports 140 de l'AIMTA